Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

OGM – Affaire de Trèbes : Monsanto ne fera pas appel

Par Christophe NOISETTE

Publié le 24/12/2009, modifié le 09/03/2026

Le 23 décembre 2009, la Confédération paysanne annonçait, par communiqué de presse, que Monsanto avait finalement décidé de ne pas poursuivre en appel les militants anti-OGM relaxés par le tribunal correctionnel de Carcassonne, le 17 septembre 2008. Ils étaient poursuivis pour entrave à la liberté du travail, suite à un blocage de l'entreprise de Monsanto à Trèbes, en 2006 [1].

[1] France - Un site de Monsanto occupé

Adresse de cet article : https://infogm.org/ogm-affaire-de-trebes-monsanto-ne-fera-pas-appel/